



Préavis de départ d'un logement

Par **Historien25**, le **16/02/2018** à **16:56**

Bonjour,

J'ai un petit soucis avec mon propriétaire. Le 4 janvier nous lui avons adressé un préavis pour quitter l'appartement que nous occupons. Jusque là tout va bien. Mais hier nous avons appris que notre propriétaire comptait nous faire payer le mois d'avril en entier car pour lui tout mois entamé est dû. En a-t-il le droit? Cela reviendrait à nous faire payer pratiquement 4 mois de préavis. Si il est dans son bon droit nous paierons mais si il ne l'est pas pouvez vous me donner les articles de lois qui prouve que nous n'avons pas à payer après le 4 avril.

Je vous en remercie par avance.

J-Mary

Par **Historien25**, le **16/02/2018** à **17:49**

Merci beaucoup pour votre réponse.